

États financiers

**Fonds pour l'amélioration de la programmation  
locale**

31 août 2013

# RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'intention du conseil d'administration du  
**Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale**

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du **Fonds pour l'amélioration de la programmation locale**, qui comprennent les états de la situation financière aux 31 août 2013 et 2012 et au 1<sup>er</sup> septembre 2011, et les états des résultats, de l'évolution du solde du Fonds et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 août 2013 et 2012, ainsi qu'un résumé des principales conventions comptables et d'autres informations explicatives.

## **Responsabilité de la direction pour les états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

## **Responsabilité des auditeurs**

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des conventions comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations

comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### **Fondement de l'opinion avec réserve**

Les apports versés au Fonds sont fondés sur les rapports sur les produits bruts réalisés au cours de l'exercice précédent par les entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres et les entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion directe titulaires d'une licence dans le cadre des activités de radiodiffusion remis au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [«CRTC»]. Le CRTC nous a transmis un résumé de ces renseignements. Nous n'avons pas audité les rapports soumis au CRTC. Par conséquent, nous ne sommes pas en mesure de déterminer s'il convient de rajuster les apports versés au Fonds et les montants répartis du Fonds.

### **Opinion avec réserve**

À notre avis, à l'exception des éventuels rajustements qui auraient pu être jugés nécessaires pour les raisons évoquées au paragraphe précédent, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du **Fonds pour l'amélioration de la programmation locale** aux 31 août 2013 et 2012 et au 1<sup>er</sup> septembre 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos les 31 août 2013 et 2012 conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.*

Ottawa, Canada  
Le 28 novembre, 2013

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

## Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

### ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux	31 août 2013 \$	31 août 2012 \$	1 <sup>er</sup> septembre 2011 \$
<b>ACTIF</b>			
Trésorerie	7 510 600	11 490 987	10 753 747
Apports à recevoir	1 289 135	817 951	2 023 243
	<b>8 799 735</b>	<b>12 308 938</b>	<b>12 776 990</b>
<b>PASSIF ET SOLDE DU FONDS</b>			
<b>Passif</b>			
Créditeurs et charges à payer	24 748	25 167	22 246
Montants à répartir	8 654 234	12 283 771	12 754 744
Autres créditeurs [note 6]	120 753	—	—
<b>Total du passif</b>	<b>8 799 735</b>	<b>12 308 938</b>	<b>12 776 990</b>
<b>Solde du Fonds</b>	—	—	—
	<b>8 799 735</b>	<b>12 308 938</b>	<b>12 776 990</b>

Engagement [note 7]

Voir les notes des états financiers

Au nom du conseil d'administration,

Administrateur

Administrateur

## Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

### ÉTATS DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DU SOLDE DU FONDS

Exercices clos les 31 août

	2013	2012
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Apports au Fonds	75 156 912	111 983 495
Intérêts	72 046	96 149
	<b>75 228 958</b>	<b>112 079 644</b>
<b>CHARGES</b>		
Montants répartis du Fonds <i>[Annexe 1]</i>	74 717 549	111 524 090
Administration du Fonds	406 800	452 000
Assurance	57 845	63 234
Audit	25 577	23 183
Frais juridiques	19 883	15 530
Frais bancaires	1 304	1 607
	<b>75 228 958</b>	<b>112 079 644</b>
<b>Excédent des produits sur les charges pour l'exercice</b>	—	—
Solde du Fonds au début de l'exercice	—	—
<b>Solde du Fonds à la fin de l'exercice</b>	—	—

*Voir les notes des états financiers*

## Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

### ÉTATS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercices clos les 31 août

	2013	2012
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'EXPLOITATION</b>		
Excédent des produits sur les charges	—	—
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Apports à recevoir	(471 184)	1 205 292
Créditeurs et charges à payer	(419)	2 921
Montants à répartir	(3 629 537)	(470 973)
Autres créditeurs	120 753	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation</b>	<b>(3 980 387)</b>	<b>737 240</b>
<b>Variation nette de la trésorerie au cours de l'exercice</b>	<b>(3 980 387)</b>	<b>737 240</b>
Trésorerie au début de l'exercice	<b>11 490 987</b>	10 753 747
<b>Trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>7 510 600</b>	11 490 987

*Voir les notes des états financiers*

## Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

# NOTES DES ÉTATS FINANCIERS

31 août 2013

### 1. OBJECTIF DU FONDS ET CADRE COMPTABLE

Le Fonds pour l'amélioration de la programmation locale [le «Fonds»] a été créé par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes [«CRTC»] en octobre 2008 par suite de l'Avis public de radiodiffusion CRTC 2008-100 et est exempté de l'impôt sur le revenu. Le Fonds vise à soutenir la programmation locale réservée aux stations de télévision conventionnelle qui exercent leurs activités dans des marchés non métropolitains. Les objectifs du Fonds consistent à garantir que les téléspectateurs des petits marchés canadiens continuent à recevoir une programmation locale diversifiée, à améliorer la qualité et la diversité de la programmation locale de ces marchés et à veiller à ce que les téléspectateurs des marchés francophones ne soient pas désavantagés par la petite taille de ces marchés.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2012, le Fonds a adopté les normes comptables pour les organismes sans but lucratif [«NCOSBL»] du Canada. Les présents états financiers sont les premiers préparés conformément aux NCOSBL.

Conformément aux dispositions transitoires prévues aux NCOSBL, le Fonds a adopté les changements rétrospectivement, sous réserve d'exemptions permises par les normes. La date de transition est le 1<sup>er</sup> septembre 2011 et toutes les informations comparatives ont été présentées en appliquant les NCOSBL. Il n'y avait pas d'ajustement au solde du Fonds au 1<sup>er</sup> septembre 2011, ni à l'excédent des produits sur les charges pour l'exercice clos le 31 août 2012, par suite de la transition aux NCOSBL.

### 2. ACTIVITÉS FUTURES

Conformément à la Politique réglementaire de radiodiffusion CRTC 2012-385, le CRTC liquidera progressivement le Fonds. Le taux d'apport sera réduit de 1,0% pour l'année de radiodiffusion 2013 pour se fixer à 0,5 % pour l'année de radiodiffusion 2014. À compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014, le Fonds sera liquidé.

### 3. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada. Les principales conventions comptables suivantes ont été utilisées dans la préparation de ces états financiers.

## Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

# NOTES DES ÉTATS FINANCIERS

31 août 2013

### (a) Comptabilisation des produits

Le Fonds est financé grâce aux apports des entreprises de distribution de radiodiffusion terrestres et des entreprises de distribution par satellite de radiodiffusion direct titulaires d'une licence. Le taux d'apport pour l'année de radiodiffusion 2013 est fixé à 1,0 % des produits bruts réalisés au cours de l'année précédente dans le cadre des activités de radiodiffusion. Les ajustements sont comptabilisés au cours de l'exercice où le changement est communiqué à l'administrateur du Fonds par le CRTC.

Le Fonds applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont comptabilisés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les restrictions liées sont réglées. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut être raisonnablement estimé et le recouvrement est raisonnablement assuré.

Le produit d'intérêts est constaté lorsqu'il est gagné.

### (b) Montants répartis du Fonds

Les fonds sont répartis entre les stations admissibles de la manière suivante : un tiers des fonds totaux est également réparti entre les stations admissibles des marchés francophones et anglophones, tandis que les deux autres tiers sont répartis de sorte que 70 % vont aux marchés anglophones et 30 % aux marchés francophones. Ces deux derniers tiers sont accordés en fonction de la moyenne des dépenses nettes de la programmation locale sur trois ans et sont proportionnels au pourcentage de financement prévu au titre du Fonds pour toutes les stations admissibles d'un marché linguistique. L'admissibilité à la participation aux fonds est déterminée par le CRTC. Les ajustements sont comptabilisés au cours de l'exercice où le changement est communiqué à l'administrateur du Fonds par le CRTC.

### (c) Instruments financiers

Les instruments financiers du Fonds comprennent la trésorerie, les apports à recevoir, les comptes créditeurs et charges à payer, les montants répartis et les autres créditeurs.

### Évaluation

Les instruments financiers sont présentés à la juste valeur à la comptabilisation initiale.

Le Fonds évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

## Fonds pour l'amélioration de la programmation locale

# NOTES DES ÉTATS FINANCIERS

31 août 2013

### Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une dépréciation possible. Le montant de la dépréciation ou de la reprise ultérieure est comptabilisé en résultat net.

### (d) Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les normes comptables pour les organismes sans but lucratif du Canada oblige la direction à faire des estimations et à poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges et sur les informations présentées au sujet des actifs et des passifs éventuels. Ces estimations sont revues périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin à l'excédent des produits sur les charges de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

## 4. RISQUES FINANCIERS ET RISQUE DE CONCENTRATION

De l'avis de la direction, le Fonds n'est pas exposé grandement aux risques de taux d'intérêt, de liquidité, de marché, de change et de crédit découlant de ses instruments financiers. Le degré de risque est demeuré inchangé par rapport à 2012.

## 5. FONDS CANADIEN POUR L'AMÉLIORATION DE LA PROGRAMMATION LOCALE

Le Fonds canadien pour l'amélioration de la programmation locale [«Fonds canadien»] supervise l'administration du Fonds et le rendement de son administrateur dans l'exercice de ses fonctions. Toutes les charges du Fonds canadien sont payées par le Fonds et sont considérées comme des charges engagées par celui-ci.

## 6. AUTRES CRÉDITEURS

Les apports reçus au cours de l'exercice en excédent des apports au Fonds demandés sont comptabilisés à titre d'autres créditeurs. Ces montants seront appliqués aux demandes d'apports au Fonds de la prochaine année de radiodiffusion ou remboursé au cotisant à sa demande.

## **Fonds pour l'amélioration de la programmation locale**

# **NOTES DES ÉTATS FINANCIERS**

31 août 2013

## **7. ENGAGEMENT**

### **Accord d'administration du Fonds**

Le Fonds canadien a retenu les services d'une entreprise en vue d'administrer le Fonds au coût de 360 000 \$ plus les taxes applicables pour l'année de radiodiffusion se terminant le 31 août 2014 ainsi qu'un montant additionnel de 100 000 \$ plus les taxes applicables pour la période de liquidation de six mois se terminant le 28 février 2015.

## ANNEXE DES MONTANTS RÉPARTIS DU FONDS

Aux 31 août

Indicatif d'appel	Ville	Montants répartis et à répartir	Montants répartis et à répartir
		pour l'année de radiodiffusion 2013	pour l'année de radiodiffusion 2012
		\$	\$
<b>Astral Media Radio G.P. (1)</b>			
CFTK-TV	Terrace	336 566	609 263
CJDC-TV	Dawson Creek	336 566	598 777
<b>Bell Media Inc.</b>			
CFPL-TV	London	1 126 145	2 016 816
CHWL-TV	Wheatley	515 725	847 477
CIVI-TV	Victoria	1 342 359	2 272 321
CKVR-TV	Barrie	961 081	1 714 913
CFCN-TV-5	Lethbridge	358 549	634 452
CFQC-TV	Saskatoon	877 430	1 367 879
CICC-TV	Yorkton	388 882	657 642
CIPA-TV	Prince Albert	414 953	686 672
CKCK-TV	Regina	884 423	1 402 800
CKCO-TV	Kitchener	2 120 516	3 325 760
CKY-TV	Winnipeg	1 921 823	2 828 602
Bell Media Atlantic (2)		2 287 925	3 681 962
Bell Media North (3)		1 467 354	2 265 793
<b>Canadian Broadcasting Corporation/Société Radio-Canada</b>			
CBAFT	Moncton	2 129 772	3 005 862
CBAT	Fredericton	1 619 242	2 166 735
CBCT	Charlottetown	1 426 721	1 936 548
CBET	Windsor	1 234 694	1 799 604
CBHT	Halifax	4 361 815	5 973 066
CBKFT	Regina	971 336	1 391 137
CBKT	Regina	1 799 560	2 532 803
CBLFT	Toronto	949 360	1 268 416
CBNT	St. John's	3 474 250	2 934 407
CBOFT	Ottawa	2 351 631	3 901 001
CBUFT	Vancouver	1 140 566	1 651 697
CBVT	Québec	3 051 950	4 483 278
CBWFT	Winnipeg	1 113 969	1 594 035
CBWT	Winnipeg	2 988 027	3 888 030
CBXFT	Edmonton	908 986	1 326 724
CFYK	Yellowknife	2 046 595	2 753 876
CJRB	Rimouski	846 280	1 191 655
CKSH	Sherbrooke	854 939	1 243 877
CKTM	Trois-Rivières	808 787	1 081 674
CKTV	Jonquière	757 349	1 034 365

## ANNEXE DES MONTANTS RÉPARTIS DU FONDS

Aux 31 août

Indicatif d'appel	Ville	Montants répartis et à répartir	Montants répartis et à répartir
		pour l'année de radiodiffusion 2013 \$	pour l'année de radiodiffusion 2012 \$
<b>Channel Zero (2190015 Ontario Inc.)</b>			
CHCH-TV	Hamilton	3 586 500	5 067 375
<b>CHEK TV (0859291 B.C. Ltd.)</b>			
CHEK-TV	Victoria	1 125 474	1 990 154
<b>Corus (591987 B.C. Ltd.)</b>			
CHEX-TV	Peterborough	905 701	1 288 011
CHEX-TV-2	Oshawa	336 566	580 788
CKWS-TV	Kingston	1 015 682	1 319 574
<b>Groupe TVA inc.</b>			
CFCM-TV	Québec	2 017 792	3 050 137
CFER-TV	Rimouski	490 999	798 728
CHEM-TV	Trois-Rivières	509 964	801 820
CHLT-TV	Sherbrooke	603 879	934 095
CJPM-TV	Chicoutimi	538 693	854 474
<b>Jim Pattison Broadcast Group</b>			
CFJC-TV	Kamloops	481 623	895 942
CHAT-TV	Medicine Hat	518 680	843 485
CKPG-TV	Prince George	416 345	798 630
<b>Newcap Inc.</b>			
CITL-TV	Lloydminster	457 044	629 340
CKSA-TV	Lloydminster	369 353	661 490
<b>Newfoundland Broadcasting Company Limited</b>			
CJON-TV	St. John's	667 319	1 262 986
<b>RNC MÉDIA inc.</b>			
CFEM-TV	Rouyn-Noranda	342 138	558 292
CFGS-TV	Gatineau	344 683	558 373
CFVS-TV	Val d'Or	352 542	564 555
CHOT-TV	Gatineau	414 282	646 758
CKRN-TV	Rouyn	336 566	539 544
<b>Rogers Broadcasting Limited</b>			
CHMI-TV	Portage La Prairie	661 745	1 070 737

## ANNEXE DES MONTANTS RÉPARTIS DU FONDS

Aux 31 août

Indicatif d'appel	Ville	Montants répartis et à répartir pour l'année de radiodiffusion 2013	Montants répartis et à répartir pour l'année de radiodiffusion 2012
		\$	\$
<b>Shaw Television LP</b>			
CFRE-TV	Regina	593 788	958 914
CFSK-TV	Saskatoon	577 580	979 107
CHBC-TV	Kelowna	748 648	1 397 022
CIHF-TV	Halifax	421 746	885 349
CIHF-TV-2	Saint John	380 133	668 444
CISA-TV	Lethbridge	504 331	828 087
CKND-TV	Winnipeg	615 340	1 434 951
<b>Télé Inter-Rives ltée</b>			
CFTF-TV	Rivière-du-Loup	362 696	547 851
CHAU-TV	Carleton	424 848	654 824
CIMT-TV	Rivière-du-Loup	412 569	657 468
CKRT-TV	Rivière-du-Loup	380 646	560 421
<b>Thunder Bay Electronics Limited</b>			
CHFD-TV	Thunder Bay	353 895	638 154
CKPR-TV	Thunder Bay	648 378	1 053 714
<b>V Interactions inc.</b>			
CFAP-TV	Québec	603 961	823 624
CFKM-TV	Trois-Rivières	340 270	551 095
CFKS-TV	Sherbrooke	339 512	549 929
CFRS-TV	Saguenay	339 512	549 929
<b>Total</b>		<b>74 717 549</b>	<b>111 524 090</b>

(1) Ces stations ont été acquises le 27 juin 2013 par Bell Media Inc.

(2) Bell Media Atlantic est constituée de CJCH-TV et de CJCB-TV et de CKCW-TV et de CKLT-TV

(3) Bell Media North est constituée de CKNY-TV et de CICI-TV et de CITO-TV et de CHBX-TV

